

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 63291 du 5 juillet 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : INTJ1226849S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 74250 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128670S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> août 2012:

Cougnard, Philippe                      Nigend : 69 756                      Numéro de livret de solde : 5 271 318

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> août 2012:

Balu, Karine                              Nigend : 151 038                      Numéro de livret de solde : 8 009 103

Fait le 5 juillet 2012.

*Le colonel,*  
*directeur de l'établissement central de l'administration*  
*et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
F. RONDOT